

## Séance ordinaire du 05 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 29 juin) s'est réuni en Mairie de Saint-Egrève en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSET, Maire. La séance a été publique.

### Etaient présents :

Daniel BOISSET, Catherine HADDAD, Evelyne JOYAUD, Pierre PAILLARDON, Benjamin COIFFARD, Antoine FRISARI, Jacqueline PAULHAN, Adeline PERROUD, René DESCOMBAT, Roger GENEVOIS, Véronique JAUBERT, Corinne MEUNIER, Yves BERTRAND, Gilles EYMERY, Pascal DE FILIPPIS, Jeanne FORESTIER, Bernard BRESO, Caroline BRUNO (jusqu'à la 13ème délibération), Peggy SOLINAS, Sybille ROY, Françoise CHARAVIN (jusqu'à la 14ème délibération), Hassan BELRHALI (jusqu'à la 14ème délibération), Laurent AMADIEU (jusqu'à la 14ème délibération), Brigitte RUEF (jusqu'à la 14ème délibération), Tania BUSTOS (jusqu'à la 14ème délibération).

### Etaient excusés:

➤ Emmanuel ROUX	qui donne procuration à	Daniel BOISSET
➤ Geneviève REYNIER	qui donne procuration à	Pierre PAILLARDON
➤ Catherine KAMOWSKI	qui donne procuration à	Catherine HADDAD
➤ Ridha BEN KAAB	qui donne procuration à	Antoine FRISARI
➤ Laurence FROISSARD	qui donne procuration à	Adeline PERROUD
➤ Caroline BRUNO	qui donne procuration à	Bernard BRESO ( à partir de la 14ème délibération)
➤ Dominique PAULIN	qui donne procuration à	Pascal DE FILIPPIS
➤ Jean- Marcel PUECH	qui donne procuration à	Françoise CHARAVIN
➤ Sylvie GUINAND	qui donne procuration à	Tania BUSTOS

### Etaient absents :

- Françoise CHARAVIN ( à partir de la 15ème délibération)
- Hassan BERHALI ( à partir de la 15ème délibération)
- Laurent AMADIEU ( à partir de la 15ème délibération)
- Brigitte RUEF ( à partir de la 15ème délibération)
- Tania BUSTOS ( à partir de la 15ème délibération)
- Jean- Marcel PUECH ( à partir de la 15ème délibération)
- Sylvie GUINAND ( à partir de la 15ème délibération)

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Bernard BRESO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### Délibération n° 2017/06.7

**GRENOBLE ALPES METROPOLE- REALISATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AVIS SUR LE DOSSIER PREALABLE A LA DECLARATION D'ENQUETE PUBLIQUE**

Transmise en Préfecture le 07 juillet 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL AFFICHE LE 07 JUILLET 2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017****Délibération N° 2017/06.07**

**OBJET : GRENOBLE ALPES METROPOLE- REALISATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AVIS SUR LE DOSSIER PREALABLE A LA DECLARATION D'ENQUETE PUBLIQUE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de l'Isère approuvé en 2010,
- Vu la délibération du 13 février 2015 autorisant Grenoble Alpes Métropole à engager les études pour la réalisation d'une aire de grand passage d'une capacité d'accueil de 200 caravanes au Lieu-Dit du Pont Barrage sur les communes du Fontanil Cornillon et Saint-Egrève et à solliciter une procédure d'utilité publique,
- Vu le dossier préalable à la déclaration publique pour l'aménagement de l'aire de grand passage reçu en Mairie de Saint-Egrève le 26 juin 2017,
- Considérant que le projet fera l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, l'enquête publique étant prévue à l'automne 2017,
- Considérant que la Ville de Saint-Egrève est invitée à émettre un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois suivant la réception du courrier de saisine de la Préfecture, notifié en Mairie le 27 juin 2017,

Le Maire précise que le projet porte sur la réalisation d'une aire de grand passage ayant pour but d'accueillir les grands groupes qui traversent le territoire métropolitain, pour de courtes durées (de 2 à 3 semaines) et pour des raisons familiales ou religieuses. Ce terrain sera ouvert pendant les périodes d'occupation, principalement entre mai et octobre. D'une surface de 4 hectares organisée en 2 alvéoles et d'une capacité d'accueil d'environ 200 caravanes, à cheval sur les territoires communaux du Fontanil et de Saint-Egrève, l'accès au site se fera en prolongement de la voie d'accès actuelle à la parcelle exploitée par les carriers, depuis l'échangeur Nord de l'A48.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation d'une aire de grand passage au lieu du Pont-Barrage.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Egrève, les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Danielle BOISSET

**RESULTAT DU VOTE**

Délibération adoptée à l'unanimité